



## Poursuite du propriétaire par lettre de Huissier

Par **Severine2023**, le **01/03/2015** à **12:12**

Bonjour,

Avec mon mari nous avons quitté notre location en mai 2014. Suite à cela, nous avons reçu en juillet, 5 RAR de la part de l'Agence nous demandant de régler des réparations et entretiens divers pour une somme de 4000 €.

Nous avons répondu que nous contestions le règlement des réparations sachant que nous avons rien à signaler dans l'état des lieux (réalisé par un huissier de justice). Tout avait été validé par l'Huissier.

Puis, nous venons de recevoir le 24/02/2015 par Huissier un ordre de paiement de la dite somme.

Je voulais savoir quels sont nos droit dans ce cas ? Doit-on écrire à l'huissier pour expliquer que nous contestons ce paiement abusif ?

Quelle est la procédure dans ce cas particulier ?

merci par avance pour votre réponse.

Bien cordialement.

Séverine

Par **Lag0**, le **01/03/2015** à **13:56**

Bonjour,

Seules les dégradations mises en évidence par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie peuvent donner lieu à réclamation pour les remises en état.

Il faut donc reprendre, point par point, chaque remise en état qui vous est demandée et

vérifier s'il y a, à ce niveau, une différence entre les deux états des lieux. Car vous semblez vous focaliser uniquement sur l'état des lieux de sortie, mais c'est bien la comparaison entre les deux qui compte. Un état des lieux pris isolément n'apporte rien.

Par **Severine2023**, le **01/03/2015** à **14:41**

Merci pour votre réponse.

D'après vous je dois adresser ma réponse plutôt à l'huissier ou à l'agence immobilière ?

Effectivement, la comparaison entre l'état des lieux avant et après sera faite dans ma démonstration.

Merci par avance.

Séverine